

bec. En 1884, quand le gouvernement d'Ottawa semblait déterminé à refuser à la province de Québec ses justes réclamations, relativement à la dette contractée pour la construction du chemin de fer du Nord, presque toute la députation de cette province au parlement fédéral le pria de se mettre à sa tête pour forcer la main du gouvernement. Il n'avait qu'un mot à dire pour tenir (du moins les probabilités autorisent cette affirmation) la destinée du cabinet entre ses mains ; mais il resta d'une loyauté à toute épreuve envers Sir John, sachant que justice finirait par être rendue, sans violence. Sa loyauté et l'excellence de son jugement politique se sont également affirmées en 1879, quand le marquis de Lorne refusa de sanctionner la destitution de l'honorable M. Letellier de Saint-Just. Les conservateurs canadiens-français étaient presque unanimes à accuser le gouvernement de Sir John de faiblesse, et dans une assemblée de protestation tenue à Montréal par les conservateurs les plus influents, l'honorable M. Chapleau fut seul, contre la foule excitée de ses amis, à combattre la violente tactique qu'ils voulaient adopter.

Lors de l'exécution de Riel, M. Chapleau aurait pu devenir le roi de la province de Québec. Les chefs libéraux s'unirent aux députés conservateurs pour le supplier de se mettre à leur tête. Il n'y a aucun doute que son action n'eût entraîné la chute du gouvernement d'alors, et qu'il ne fût revenu au pouvoir avec une puissance immense. On peut s'en former une idée par la force inattendue que ce seul incident a donnée tout à coup à l'honorable M. Mercier. Qu'est-ce que cette arme n'eût pas été entre les mains d'un homme dont le prestige était déjà si solidement établi ? Pour tous les hommes sensés, M. Chapleau a fait preuve, en cette circonstance, d'un courage et d'un abnégation que le désintéressement le plus pur ne saurait surpasser.

A l'heure qu'il est, il est généralement admis que ses talents et ses services n'ont pas reçu l'occasion de donner tout le rendement possible ; puisqu'il est inouï qu'un ministre soit resté huit années simple secrétaire d'Etat, c'est-à-dire avec un portefeuille qui ne possède pas de patronage. Dans notre système constitutionnel, le patronage est aussi nécessaire à la popularité que l'air est essentiel aux poumons. Généralement un ministre est aimé selon les services ou les faveurs qu'il peut distribuer. Il n'y a pas de doute que